



CHARTRE D'ADHÉSION LES BONS CRUS D'ARTAGNAN® SPORT, LOISIRS, BIEN ÊTRE, SANTÉ



Le demandeur :

Etablissement

Adresse

.....

.....

Tél.....

E mail.....

Site internet.....

Description de la prestation «Les Bons Crus d'Artagnan® »

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Votre activité est dédiée à la thématique vitivinicole, valorise les produits du terroir et les savoir-faire locaux, vous pouvez adhérer au club Bons Crus d'Artagnan®.

L'adhésion au club est obligatoirement accompagnée d'une demande de labellisation au label national Vignobles & Découvertes (cf : fiche engagement jointe).

CRITÈRES OBLIGATOIRES	OUI	NON
La prestation proposée est liée à la découverte du vignoble gersois. Merci de préciser dans l'espace réservé ci-dessous à gauche.		
Le prestataire respecte la réglementation en vigueur et dispose des autorisations, agréments ... nécessaires à l'exercice de son activité.		
L'accueil de la clientèle (individuelle, groupe) est assurée au moins pendant la période d'activité touristique départementale (mars à novembre).		
La personne chargée de l'accueil de la clientèle pratique au moins une langue étrangère.		

Merci de compléter entièrement la charte et de la retourner au CDT du Gers :

- par courrier : 3, boulevard Roquelaura BP 50106 32 002 AUCH Cedex

- par fax : 05 62 05 02 16

- par e-mail : amenagement@tourisme-gers.com

Joindre toute documentation touristique relative à votre activité.

Conditions :

► Le Comité Départemental du Tourisme Destination Gers est propriétaire de la marque « Les Bons Crus d'Aragnan® » enregistrée à l'INPI en date du 03 mars 2008, sous le numéro 08 3 560 524 classes 21/30/31/32/33/34.

► Le CDT autorise le prestataire adhérent au Club « Les Bons Crus d'Aragnan® » à utiliser la marque pour les produits et/ou prestations qu'il propose et au titre desquels il est adhérent au Club.

► Le prestataire bénéficie :

- d'un affichage optimisé sur des supports numériques dédiés (sites internet, newsletters, réseaux sociaux)
- d'un affichage optimisé sur www.tourisme-gers.com
- de la possibilité de participer à des actions de promotion en partenariat avec le CDT
- de la possibilité de porter le label national Vignobles & Découvertes

► Coût de l'adhésion : **80 € par an**

► Durée de l'adhésion : l'adhésion est reconduite par tacite reconduction sauf résiliation effectuée par écrit par l'adhérent ou par le CDT.

Adhésion :

Je soussigné (nom/prénom/structure)

M'engage à :

► Mentionner la marque sur l'ensemble de mes supports de promotion/communication :

- print à l'aide du logo dédié
- web en activant le lien vers le site dédié

► Mettre à jour mes données* en temps réel (descriptifs, tarifs, périodes d'ouverture) via mon espace Services (outil du CDT) ou mon espace Propriétaire (outil des labels)

► Je reconnais avoir pris connaissance des dispositions et conditions du CDT et j'autorise le CDT (cocher la/les cases) :

- ☐ à diffuser mes coordonnées pour ses actions de promotion et de communication print et web dédiées**
- ☐ j'autorise le CDT à diffuser mes coordonnées à ses partenaires pour toute action de promotion et de communication print et web dédiées (hors toute démarche commerciale)

Fait à

Le

Signature

*Les informations sont référencées dans la base de données touristiques départementale (AGIT32) et alimentent les supports de promotion/communication print et web du CDT et de ses partenaires départementaux, régionaux et nationaux.

**Chaque utilisateur dispose d'un droit d'interrogation, d'accès, de modification, d'opposition et de rectification sur les données personnelles qui le concernent ; il est possible de demander à ce que ces données soient rectifiées, complétées, clarifiées, mises à jour ou effacées. (RGPD mai 2018).